

Lait → L'interprofession s'est engagée à appliquer l'accord sur le prix du lait de juin 2009 moyennant la mise en place d'indicateurs complémentaires.

Prix du lait : accord pour le deuxième trimestre 2010

Succès pour le ministre de l'Agriculture Bruno Le Maire. Il est parvenu à mettre d'accord l'interprofession laitière sur le prix du lait pour le deuxième trimestre 2010, le 30 mars à Paris. La Fédération nationale des industries laitières (Fnil) qui n'en voulait pas a fini par accepter que l'accord du 3 juin 2009 sur le prix du lait s'applique pour les mois d'avril, mai, juin prochains. Soit une augmentation de 5,7 % (15 à 16 €/1000 litres) pour les entreprises présentant un mix produit de 20 % de produits industriels, de 8,7 % (22 €/1000 litres) pour 30 % de produits industriels et de 11,6 % (30 €/1000 litres) pour 40 % de produits industriels).

«Ma volonté était de bâtir un nouveau modèle qui donne plus de lisibilité et de stabilité aux producteurs, tout en préservant la



MICHEL BOURDONCIE

De g. à d. : Gérard Budin, président de la FNCL (coopératives), Henri Brichart, président de la FNPL (producteurs), Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture, Olivier Picot, président de la FNIL (industries).

force de la filière laitière à l'exportation» s'est félicité Bruno Le Maire, à l'issue de la réunion.

Mais le feu vert des industriels est subordonné à une condition : la mise en place de nouveaux indicateurs complémentaires

d'ici le 31 mai et leur application au 1er juillet prochain. L'un porte sur l'écart de prix entre la France et l'Allemagne sur lequel les industriels ne voulaient pas transiger. C'est parce qu'ils invoquaient cet écart de compétitivité que la Fnil refusait d'appliquer l'accord du 3 juin. Le deuxième indicateur concerne la valorisation du beurre et de la poudre : il était proposé par la Fédération nationale des coopératives laitières (Fncl). Enfin le troisième indice renvoie aux coûts de production et notamment ceux des producteurs.

Satisfaction

Henri Brichart, le président de la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL) a accueilli positivement l'issue des négociations. «Je suis satisfait

qu'un accord ait pu être trouvé pour le deuxième trimestre. Pour le reste, les choses étaient inscrites dans l'accord du 3 juin. Simplement nous avons une date butoir. Cela va nous permettre de travailler dans un climat d'apaisement» a-t-il indiqué. Même son de cloche chez Gérard Budin, président de la FNCL : «cet accord va créer les conditions pour établir un dialogue constructif et apaisé dans la filière et préparer l'avenir». Quant à Olivier Picot président de la Fnil, il n'a pas hésité à déclarer : «nous appliquerons l'accord à cause de la contrepartie que nous avons obtenu sur l'indice complémentaire pour mesurer l'écart de prix entre la France et l'Allemagne».

Quant au ministre de l'agriculture, il veut faire de la filière laitière le laboratoire de la future loi de modernisation agricole. Notamment sur les contrats écrits et le renforcement de l'interprofession. «Les contrats écrits seront lancés à titre expérimental dans les prochains jours en Bretagne et en Basse Normandie» a-t-il promis. Quant aux interprofessions, elles devront montrer leur capacité «à fixer des indicateurs de tendance de marché», ce qui suppose «une adaptation du droit de la concurrence à l'échelle européenne». Un chantier auquel le ministre a déjà sensibilisé le commissaire chargé de la concurrence, Joaquin Almunia et la présidence espagnole du Conseil des ministres.

Bruxelles va prendre des initiatives vers la fin de l'année

■ Dacian Ciolos, le commissaire à l'Agriculture, a réaffirmé le 29 mars à Bruxelles devant les ministres de l'agriculture de l'UE son intention de soumettre des initiatives pour le secteur laitier sans attendre le grand rendez-vous des négociations pour la Pac de l'après 2013. Cette annonce d'un paquet de mesures législatives prévu d'ici la fin de l'année a été accueillie de manière très positive par Bruno Le Maire, le ministre français de l'agriculture, qui plaide depuis plusieurs mois en faveur d'une grande régulation des marchés agricoles.

Alors que le marché européen a repris des couleurs ces derniers mois, Bruno Le Maire a mis en garde contre «un excès d'optimisme». La solution, a-t-il dit en substance, n'est pas de parier sur une remontée des prix mais de mettre en place les outils de gestion permettant d'éviter de trop grandes fluctuations des prix.